



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

budget : services extérieurs

Question écrite n° 36667

Texte de la question

M. André Gérin attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur la situation des services de fiscalité immobilière. Ces services gèrent et contrôlent le mouvements dans les patrimoines des particuliers et font le suivi des redevables de l'impôt sur la fortune. Les syndicats SNADGI/CGT, SGI-FO, SNI et SNI/CFDT s'inquiètent des projets de supprimer quatre implantations dans le Rhône pour cause de regroupement à Lyon et de supprimer 10 à 20 % des emplois dans cette activité. Si ces projets se réalisaient, les usagers seraient obligés de se déplacer pour se renseigner car il n'y aurait plus de personnels compétents pour leur répondre dans les centres des impôts. De plus la réduction du personnel nuirait à la bonne marche de cette mission de contrôle et à l'égalité des citoyens vis-à-vis de leurs obligations. Il lui demande quelles sont les intentions du Gouvernement à ce sujet.

Texte de la réponse

La direction générale des impôts s'est engagée depuis plusieurs années dans une démarche de modernisation afin de renforcer la qualité des services qu'elle rend à la collectivité. Dans ce cadre, il a été décidé d'aménager les structures chargées de la fiscalité immobilière. Ces aménagements ont pour objectif d'améliorer l'exercice de la mission en recherchant des modalités de fonctionnement mieux adaptées au contexte local. Ils doivent en particulier permettre une meilleure répartition des tâches entre les agents et une plus grande professionnalisation. En fonction du tissu fiscal, ils peuvent se traduire par le regroupement de petites structures en véritables équipes de travail ou par la mise en place de brigades spécialisées à compétence départementale. S'agissant du réaménagement actuellement à l'étude dans la direction des services fiscaux du Rhône, un choix entre les différentes formules de réorganisation envisageables sera effectué à l'issue de la concertation en cours. Cette réorganisation concerne des structures s'adressant principalement à une population de professionnels, tels que les notaires et les marchands de biens pour lesquels la proximité du service ne présente pas une nécessité aussi forte qu'en matière d'impôt sur le revenu ou de taxe d'habitation. Guidée par un souci de rationalisation et d'efficacité accrue, cette réforme n'est en rien contradictoire avec l'impératif de maintenir un service public de qualité au bénéfice de l'ensemble des usagers.

Données clés

Auteur : [M. André Gerin](#)

Circonscription : Rhône (14^e circonscription) - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 36667

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er novembre 1999, page 6239

Réponse publiée le : 10 janvier 2000, page 191